



## VILLE DE POINTE-CLAIRE

*Extrait du procès-verbal d'une séance du conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire tenue le 6 octobre 2008 à 19 h 30.*

PRÉSENTS : Son Honneur le maire M. McMurchie et les conseillers P. Bissonnette, R. Geller, J.-P. Grenier, A. Iermieri, E. Sztuka et M. Trudeau, formant un quorum du conseil.

ABSENTS : Les conseillers D. Smith et J. Labbé

**2008-553**

### ÉLABORATION DU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

ATTENDU QU'il s'est écoulé quatre ans depuis l'entrée en vigueur en novembre 2004 du plan d'Urbanisme de Montréal auquel était assujéti le territoire de l'ancienne Ville de Pointe-Claire, alors arrondissement de la ville de Montréal;

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la nouvelle Ville de Pointe-Claire a récupéré ses compétences en matière de planification de l'aménagement de son territoire et qu'elle doit se doter d'un plan d'urbanisme qui établit les lignes directrices de son organisation spatiale et physique tout en présentant une vision d'ensemble de l'aménagement de son territoire;

ATTENDU QUE la ville de Pointe-Claire a entamé depuis plus d'un an une réflexion et certaines études et analyses dans le but de préparer un plan d'urbanisme révisé pour son territoire;

Il est proposé par le conseiller Bissonnette  
Appuyé par le conseiller Geller, et unanimement

RÉSOLU : D'entreprendre le processus d'élaboration du plan d'urbanisme de la Ville de Pointe-Claire, dans l'intention d'adopter ce plan au cours de l'année 2009.

COPIE CONFORME

Stéphane Lemire, avocat  
Greffier